IV 1134

je soussigné reconnois avoir reçu de Monsieur Joubert
Trésorier de l'Academie Royale de chirurgie la somme de mille
livres, pour la pension à moy accordée sur les revenus de l'académie
par deliberation de Mgr le chancelier, de Mr d'argenson et de
Mr le pr. chirurgien du Roy; dont quittance pour l'année mil sept
cent soixante et un. à paris ce [illegible] aoust 1763

Louis

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C____ N____

ARC 11 d. 64 n° 31

ACADÉMIE NATIONALE DE

xxiij. Cotte Lxbi.